

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 05/06/2023

**OBJET : Convention de mise à disposition d'agents du service technique à la Commune de Lachassagne**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 30/05/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Luc FERJULE à Max DURMARQUE  
Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT  
Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés :

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la Convention a pour objet de mettre à disposition des agents du service technique à la commune de Lachassagne pour l'installation et le démontage d'un podium les 17 juin 2023 et 13 juillet 2023.

La commune de Anse versera à ses agents, la rémunération correspondant à son grade et la commune de Lachassagne remboursera au coût réel la Mairie de Anse, à savoir le montant de la rémunération et le temps passé en trajet des agents.

La convention prendra fin au démontage du podium.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité des membres présents

**1°) APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents du service technique à la Commune de Lachassagne pour l'installation et le démontage d'un podium les 17 juin 2023 et 13 juillet 2023

**2°) DIT** que la commune de Anse versera à ses agents, la rémunération correspondant à son grade et la commune de Lachassagne remboursera au coût réel la Mairie de Anse, à savoir le montant de la rémunération et le temps passé en trajet des agents

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

